



institut français  
du **cheval**  
et de l'**équitation**



## DOSSIER de CANDIDATURE

aux épreuves d'entrée en formation ( TEP et sélection)

### DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « Dressage – CSO - CCE »

Session 2018/2019

*Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente*

#### Identification du candidat :

Madame  Monsieur

Nom\* : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms\* : .....

Date et lieu de naissance\* : le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à ..... N° département : \_\_

Adresse\* : .....

CP : \_\_\_\_ Ville : .....

Tél. : ..... Portable\* : .....

E-mail\* : .....@.....

Nationalité : .....

Situation de famille :  célibataire  marié(e)  divorcé(e) ou séparé  veuf(ve)

pacsé(e)  en concubinage

Nombre d'enfants : \_\_

N° d'assuré social : .....

sous le régime :  général  agricole  autre : .....



**Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur :**

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation **DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » :**  
 mention «  Dressage  CCE  CSO »  
 en formation continue  en apprentissage, et maître d'apprentissage  oui trouvé  non

Fait le : \_\_\_\_\_  
À : \_\_\_\_\_

Signature du (de la) candidat(e) :

#### **Direction de la formation**

Numéro de déclaration d'activité : 52 49 02267 49 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Numéro SIRET : 130 010 440 00019 Numéro NAF : 8412Z

# Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

## Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

### **1.1. Fiche d'inscription:**

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

**La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.**

### **1.2. Convocation:**

A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

## Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

### **2.1. Tarifs des tests de sélection:**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

### **2.2. Modalités de paiement:**

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

### **2.3. Financement de la formation:**

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

## Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier d'inscription envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

## Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

### **4.1. Annulation du fait du cocontractant :**

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçues par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

**L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.**

### **4.2. Annulation du fait de l'IFCE:**

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

## Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

## Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

## Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

## Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

## Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

# Tests de Sélection

## DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « Dressage – CCE - CSO »

L'entrée en formation d'un candidat pour la mention « dressage », « concours complet d'équitation » et « concours de saut d'obstacles » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 25 janvier 2011.

### Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Disposer d'un cheval (6 ans minimum) - Cheval personnel obligatoire durant la formation
- Être titulaire ou non d'un diplôme d'encadrement avec au minimum le niveau Amateur 2 GP dans la discipline du CSO, Amateur 3 préliminaire dans la discipline du Dressage ou Amateur 2 dans la discipline du CCE
- Avoir obtenu ou être dispensé du TEP pédagogique et du TEP technique

### Dates:

11 avril 2018       7 juin 2018       6 septembre 2018

La visite d'entreprise se fera individuellement et sur rendez-vous auprès de Cécilia Vadon : [cecilia.vadon@ifce.fr](mailto:cecilia.vadon@ifce.fr) / 06 88 39 97 31

### Restauration et hébergement

Restauration et hébergement possible à l'ESCE - site du Pin

Renseignement et réservation : [resa.escelepin@ifce.fr](mailto:resa.escelepin@ifce.fr)

Frais d'inscription aux tests d'entrée en formation DEJEPS : (nous retourner 3 chèques distincts)

50€ TTC pour les TEP      Votre chèque ne sera encaissé que le jour de la sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

95€ TTC pour la sélection      Votre chèque ne sera encaissé que le jour de la sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

50€ TTC pour la visite en entreprise      Votre chèque ne sera encaissé que si votre dossier est retenu à l'issue des tests de sélections

### Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de l'ESCE se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas.

**Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.**

**Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier**

**(L'ESCE s'engage à étudier votre sélection à la réception du dossier)**

École Supérieure du cheval et de l'équitation - Site du Pin  
Les écuries du Bois  
61310 Le Pin au Haras  
+33 (0)2 33 12 12 00  
[esce@ifce.fr](mailto:esce@ifce.fr)

## Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

### ATTENTION

**Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte**

- Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet**
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, pédagogie...), accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel**.
- Une photocopie recto-verso de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- Les **résultats en compétition** des 2 dernières années
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Deux **photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- La photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS), PSC1 ou BNS
- Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRDJSCS de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
- Un **certificat médical** d'absence de contre-indication\* à la pratique de l'équitation et à l'enseignement datant de moins d'un an. (\*termes exacts à respecter).
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- La photocopie du diplôme d'enseignement déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements
- Les justificatifs des TEP technique et pédagogique (pour les dispenses, voir annexe 3)

### Cadre réservé à l'administration

Réception : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui
- Non

Observations :

## Dossier de renseignements à l'entrée en formation

### FORMATION SUIVIE

**Organisme de formation :** IFCE – ESCE site du Pin

**Formation :** DEJEPS

**Spécialité :** Perfectionnement sportif

**Mention(s) :** CCE – CSO - Dressage

#### **A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs) :**

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRJSCS DE
<input type="checkbox"/> UC 1		
<input type="checkbox"/> UC 2		
<input type="checkbox"/> UC 3		
<input type="checkbox"/> UC 4		

#### **B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (DEJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :**

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
<input type="checkbox"/> UC 1			
<input type="checkbox"/> UC 2			
<input type="checkbox"/> UC 3			
<input type="checkbox"/> UC 4			

### **QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES**

#### **DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES** (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
<b>Autres</b> (préciser le niveau)				

**DIPLÔMES PROFESSIONNELS**  
(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
<b>Autres</b> (préciser le niveau)					

**DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT**  
(cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1 <sup>er</sup> (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 <sup>ème</sup> (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3 <sup>ème</sup> (Préciser l'option)
<b>Autres</b> (préciser)										

**SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE**  
(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
<b>Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur</b> (préciser)									
<b>Autres</b> (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)									

## Annexe 1 Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

**Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.**

### LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Vous pouvez envisager la formation en apprentissage : elle est destinée aux jeunes de moins de 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis

Sinon, contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation) .....etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié** :(en CDI – CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du FAFSEA) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau :**

Prenez contact avec l'IFCE, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.

Plus d'information sur le site du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

#### **Attention :**

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

## Annexe 2 Le déroulement des épreuves

### **I. Le TEP « pédagogique » :**

#### **Pour la mention « dressage » :**

Conduite d'une séance de perfectionnement d'une durée de 30 minutes dans la discipline du Dressage, pour 3 cavaliers de niveau de galop 7 minimum, à partir d'un objectif défini et tiré au sort, précédé d'une préparation de 45 minutes comprenant la mise en place et les aménagements éventuels du terrain d'exercice et suivi d'un entretien de 20 minutes.

#### **Pour la mention « concours de saut d'obstacles » :**

Conduite d'une séance de perfectionnement d'une durée de 30 minutes dans la discipline du CSO, pour 3 cavaliers de niveau galop 7 minimum, à partir d'un objectif défini et tiré au sort, suivi d'un entretien de 20 minutes et précédé d'une préparation de 45 minutes comprenant la mise en place et les aménagements éventuels du terrain d'exercice.

#### **Pour la mention « concours complet d'équitation » :**

Conduite d'une séance de perfectionnement d'une durée de 30 minutes dans une des disciplines du CCE, pour 3 cavaliers niveau galop 7 minimum, à partir d'un objectif défini et tiré au sort, suivi d'un entretien de 20 minutes et précédé d'une préparation de 45 minutes comprenant la mise en place et les aménagements éventuels du terrain d'exercice.

### **II - La sélection :**

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats ayant obtenu ( ou étant dispensés) les TEP pédagogiques et techniques:

- **un entretien professionnel** de motivation d'une durée de 30 minutes :

Il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet le mode de financement envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise

La seconde partie de l'entretien consiste à exposer une expérience professionnelle vécue sur le terrain. Il peut s'agir de l'organisation ou de la participation à une compétition, ou la mise en place d'activités, de gestion de bénévoles ...

- **une visite d'entreprise :**

Le coordinateur de la formation se rendra dans l'entreprise dans laquelle vous ferez vos périodes tutorées. Il vérifiera la cohérence entre les activités proposées en entreprise et le contenu de la formation. Il pourra vous être demandé une mise en situation pédagogique et/ou de la pratique à cheval lors de cette visite. Cette visite est fondamentale pour le bon déroulement de la formation.



## Annexe 3

### Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

#### I – Dispense des Exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation :

Est dispensé de la vérification des exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation le candidat titulaire du **BPJEPS mention « activités équestres » mention Équitation** ou du **BEES1 « activités équestres » ou mention « équitation »**

#### II – Dispense des Exigences techniques préalables à l'entrée en formation :

Est dispensé de la vérification des exigences techniques préalables à l'entrée en formation le candidat justifiant de :



- 5 classements dans le 1<sup>er</sup> quart en compétitions de niveau Am 2 Grand Prix au minimum ou équivalent dans les trois dernières années pour la mention CSO.



- 3 classements dans le 1<sup>er</sup> quart en compétitions de niveau Am 2 au minimum ou équivalent dans les trois dernières années pour la mention CCE.



- 3 classements dans le 1<sup>er</sup> quart en compétitions de niveau Am 3 Préliminaire au minimum ou équivalent dans les trois dernières années pour la mention Dressage.

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS devra produire à son organisme de formation une attestation du DTN.

Cette attestation sera rédigée suite à une demande écrite sur laquelle figurent les nom, prénom et numéro de licence ainsi que les coordonnées complètes – adresse, téléphone et mël – du demandeur, accompagnée des justificatifs officiels des performances\* à attester.

Cette attestation sera valable **3 ans** à partir de la date de la performance la plus ancienne. Surligner les performances éligibles les plus récentes.

Toute demande est à envoyer à l'adresse suivante :

Direction Technique Nationale / FFE Formation  
Parc Equestre Fédéral  
41600 LAMOTTE BEUVRON  
Tél : 02 54 94 46 26

*Prévoir un délai minimum de traitement de 15 jours. Les dossiers incomplets ne seront pas traités*